

Dispositif d'échanges :

- de droits à prime (PMTVA) et**
- de Droits à Produire (Quotas Laitiers)**

Un nouveau programme d'échanges de droits à prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et de droits à produire (quotas laitiers) entre producteurs mixtes ou déjà spécialisés, détenteurs de ces droits au titre de l'année 2009 (pour les droits à prime) et au titre de la campagne laitière 2009-2010 (pour les quantités de référence laitière) est ouvert jusqu'**au 31 octobre 2010.**

Pour bénéficier de cette mesure, il faut :

- détenir des droits bovins ou des références laitières
- souhaiter se spécialiser dans une production (lait ou viande)
- avoir réalisé une production en lait ou en viande.

Les éleveurs intéressés peuvent retirer les imprimés de demande auprès de la D.D.T.

Les demandes doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception ou directement déposées à la D.D.T. **au plus**

tard le 31 octobre 2010.

R en s e i g n e m e n t s complémentaires :

Direction départementale des Territoires du Gers - 19 Place de l'ancien foirail - BP 342 - 32007 AUCH Cédex - tel : 05.62.61.46.48 /fax : 05.62.61.47.70 - courriel : DDT@gers.gouv.fr

(Communiqué Préfecture du Gers)